

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ÉTABLISSEMENT DSI
DE LA SOCIÉTÉ DCF DU 21 DECEMBRE 2023**

Sous la présidence de Louis DELAIRE

Membres élus titulaires présents :

Mme Valérie BENIER
M. Nicolas BERTIN
M. Jean- Marc BO
Mme Delphine CHARDON
M. Quentin DUFAUT
Mme Catherine LUCAS
M. Pascal PACHOD
M. André PAUVISSE VATRA

Membres élus suppléants présents :

Mme Nathalie CLAVIER
Mme Carine FOULIÉ
Mme Sylvie LAFFONT
M. Christopher LOUMEAU
M. Xavier MOUNARD
M. Stéphane PETIT
M. Laurent TARQUINIO
M. Mikaël VEY

Excusé.e.s :

M. Xavier FORAISON
M. Mickaël GARDE
M. Steven LEMOINE
M. Jean Paul TRESCARTES

Absent :

M. Eddy GUICHARD

M. Thierry BOUR JAMES (RS CGT)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 23 novembre 2023
2. **Partie : Santé, Sécurité, Conditions de travail** : Amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
3. Consultation sur :
 - a) La mise à jour du DUER
 - b) Le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) pour l'année 2023
 - c) Le programme 2023 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
 - d) Le bilan de l'hygiène, de la Sécurité et des conditions de travail de l'année 2022
4. Information sur l'évolution du Régime de Prévoyance & Frais de santé du Groupe Casino
5. Informations de la Direction
 - Effectifs
 - Sociétés extérieures
 - Compte-rendu social du mois de novembre
6. Situation financière du CSEE
 - Votes pour Achats Livres (petit routard du CSEE)
 - Votes pour Achat Informatique
7. LAC
8. Questions des élus relatives aux thèmes visées par l'article L.2312-5 du code du travail
 - 1) Notre avenir :

- Que se passe-t-il pour les salariés de la DSI si la liquidation judiciaire est prononcée ?
- Quelles en seraient les conséquences :
 - Type de licenciement ? (économique ?,)
 - Date de licenciement ? Prononcée par qui ?
 - Comment les salariés seront payés ? Quelle serait la règle de calcul de l'indemnité de licenciement ?
 - Que deviennent les CET, les RTT, les congés payés, le PEG ?
- Est-ce possible que certaines sociétés du groupe CASINO soient liquidées et pas d'autres ?
- Que deviendraient la mutuelle et la carte de paiement SALARIES Floa Bank ?
- Quel est le nombre de salariés et le nombre de prestataires sur les services informatiques des sièges de Cdiscount Monoprix et FRANPRIX ?
- Pourrait-il y avoir des mutations ? dans quel sens ?
- Quelle est la part du budget DSI rattaché au périmètre hm/sm intégré, franchisé.
- Quels sont les services DSI qui sont appelés à disparaître ?
- En avançant dans l'inconnu, rajout de stress et une perte de motivation. Les collaborateurs veulent une vision à plus long terme.
- Quelle sera la réorganisation de la DSI pour 2024 ?
- Avez-vous un bilan sur l'utilisation de la cellule psychologique ?

2) Fiche de paie :

Sous digiposte, certaines personnes ont reçu deux fiches de paie le 06/11 et le 23/11 sans aucune explication.

- Pouvez-vous nous fournir l'explication ?

3) Casque micro/audio :

Nous sommes toujours en attente depuis plusieurs mois du sondage et de la distribution des casques.

- Pouvez-vous nous dire où en est ce sujet ?

9. Calendrier prévisionnel des réunions 2024

1 . Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique d'Etablissement du 23 novembre 2023

Les PV du CSEE sont désormais publiés et disponibles sous Casweb – Les Ressources Humaines – Innovation & Relations sociales Groupe – Intranets Relations Sociales / DCF - DCF DSI – PV des réunions du CSEE.

Le dernier PV est également disponible sous Casweb – Communautés Métiers – Systèmes d'Informations – Rubrique News.

En l'absence de certains titulaires, ce sont les membres suppléants qui sont désignés pour approuver le PV.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

S. Lemoine par N. Clavier

J.P. Trescartes par L. Tarquinio

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social Economique d'Etablissement du 23 novembre 2023 est mis aux voix. Il est approuvé par 9 voix, et une abstention.

2. Partie 2 : Santé, Sécurité, Conditions de travail : Amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

⇒ *La présentation détaillée de ces informations figure en annexe du PV.*

F. Ferrand intervient pour présenter ces éléments.

Présence des collaborateurs : F. Ferrand indique que le restaurant fonctionne très bien depuis quelques semaines, le directeur a confirmé qu'il était dans ses plus gros chiffres.

Evolution de la consommation en eau : Le restaurant fait très attention à sa consommation d'eau. C. Loumeau demande si on réutilise l'eau de pluie. F. Ferrand répond que cette question s'est posée au moment de la création du bâtiment, mais cette solution a été abandonnée.

S. Laffont comprend que la consommation se fait en m³. Elle demande si on a une idée du budget nécessaire. F. Ferrand indique qu'il est difficile de répondre. On a changé d'opérateur l'année dernière. La dernière facture du bâtiment s'élevait entre 30 et 35 k€ par an.

Analyses d'eau : F. Ferrand a communiqué les résultats à L. Fayolle qui les annexera au DUER. Il ajoute qu'il n'y a pas de risque détecté. T. Bour James observe qu'il n'y a pas de risque pour l'instant, mais que cela peut venir. Il demande si des analyses annuelles sont prévues. F. Ferrand répond que ce point sera étudié plus tard. S. Laffont observe qu'il faudrait des analyses fréquentes pour la partie Restauration.

F. Ferrand indique que l'alerte a émané du bâtiment du don du sang. L'anomalie détectée provient des canalisations.

Indicateurs déchets : T. Bour James observe que le 2^{ème} étage n'est pas très bon. S. Laffont ajoute qu'il faudrait connaître les raisons de cette mauvaise qualité du tri. F. Ferrand répond qu'il n'est pas possible de faire ce type de recherche. Concernant le recyclage du matériel, F. Ferrand précise qu'il y a eu pas mal de don fait à Emmaüs.

Bornes de recharge : C. Loumeau observe que c'est le dernier mois de gratuité. F. Ferrand confirme, mais rappelle que les graphes concernent la période jusqu'à fin novembre 2023. Il ajoute qu'il continuera à produire ces graphes. C. Loumeau demande si le tarif appliqué par le Groupe sera supérieur à celui d'une recharge à domicile. V. Bénier confirme qu'il faut diviser le montant Casino par 2. F. Ferrand précise qu'en individuel on bénéficie d'un bouclier tarifaire, ce qui n'est pas le cas pour les sociétés. Notre tarif est moins élevé que les bornes publiques, mais plus élevé qu'un tarif individuel.

Conduite des installations CVC : T. Bour James observe qu'il y a eu quelques pannes récemment. F. Ferrand confirme, mais souhaite préciser qu'on ne fait pas exprès d'avoir des pannes.

Maintenance / sécurité : les pompiers sont venus visiter les locaux à risques, à savoir les archives, l'éditique, le restaurant. Comment on y accède, quels sont les risques et les dispositions prises

Wifi : 100 % des zones de bureau sont maintenant couvertes. On n'a pas de wifi dans les parkings, les cages d'escalier, ni le restaurant.

Emplacement des bornes : C. Loumeau demande le coût d'une telle opération. F. Ferrand répond que le coût global de ce changement est de 400 k€. C. Loumeau demande qui paie. F. Ferrand indique qu'il s'agit de Casino Guichard Perrachon.

L. Tarquinio suppose que ces nouvelles installations vont réduire la consommation électrique. F. Ferrand répond que ça ne représentera pas une baisse très importante.

C. Loumeau intervient pour poser une question. Il demande à F. Ferrand s'il est informé du relevé de passage au tourniquet demandé par la DSSI. F. Ferrand confirme qu'il a eu connaissance d'une demande, mais qu'il ne sait pas exactement ce qu'il faut communiquer. Il verra ce point avec les équipes DSSI. L. Delaire demande à C. Loumeau s'il a questionné la DSSI. C. Loumeau répond par la négative. L. Delaire indique qu'en sa qualité de représentant du personnel il aurait pu poser la question à cette équipe qui fait partie de la DSI. Il indique qu'il note le point et verra avec notre équipe DSSI.

3. Information en vue d'une consultation

Les documents ont été présentés lors du CSEE du mois de novembre 2023.

Les observations formulées lors de cette réunion ont été prises en compte et une mise à jour des documents a été faite.

3.a – Mise à jour du DUER

S'agissant d'une Information / Consultation, le document est soumis à l'approbation des membres du CSEE. Seuls ont la possibilité de voter les membres titulaires. En l'absence de certains d'entre eux, ce sont les membres suppléants qui pourront voter.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

S. Lemoine par N. Clavier

J.P. Trescartes par L. Tarquinio

Le document est mis aux voix et approuvé par 9 voix et une abstention.

3.b – La mise à jour du PAPRI Pact pour l'année 2023

S'agissant d'une Information / Consultation, le document est soumis à l'approbation des membres du CSEE. Seuls ont la possibilité de voter les membres titulaires. En l'absence de certains d'entre eux, ce sont les membres suppléants qui pourront voter.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

S. Lemoine par N. Clavier

J.P. Trescartes par L. Tarquinio

Le document est mis aux voix et approuvé par 9 voix et une abstention.

3.c – Le programme 2023 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

S'agissant d'une Information / Consultation, le document est soumis à l'approbation des membres du CSEE. Seuls ont la possibilité de voter les membres titulaires. En l'absence de certains d'entre eux, ce sont les membres suppléants qui pourront voter.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

S. Lemoine par N. Clavier

J.P. Trescartes par L. Tarquinio

Le document est mis aux voix et approuvé par 9 voix et une abstention.

3.d – Le bilan de l'hygiène, de la Sécurité et des conditions de travail de l'année 2022

S'agissant d'une Information / Consultation, le document est soumis à l'approbation des membres du CSEE. Seuls ont la possibilité de voter les membres titulaires. En l'absence de certains d'entre eux, ce sont les membres suppléants qui pourront voter.

Les titulaires absents sont remplacés par les suppléants suivants :

S. Lemoine par N. Clavier

J.P. Trescartes par L. Tarquinio

Le document est mis aux voix et approuvé par 9 voix et une abstention.

L. Delaire demande qui a participé à cette commission. J.M. Bo indique qu'il était présent.

Régime Prévoyance & Frais de santé Groupe Casino

27 novembre 2023



Régime prévoyance

- La commission paritaire Prévoyance s'est tenue en date du 22 novembre 2022, en présence de Dlot SIACI & Malakoff Humanis pour faire le point sur le régime.
- L'assureur nous a indiqué :
 - Attendre un S/P toutes garanties confondues à 109% pour 2022 (avant examen des provisions au 31/12/2022) ;
 - Constater une orientation positive du régime compte tenu des ajustements décidés au 01/07/2022.
- Les partenaires sociaux ont pris acte de l'absence d'augmentation des cotisations Prévoyance.



Ce document est à destination exclusive des personnes autorisées à en prendre connaissance. Il est soumis à la réglementation en vigueur. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction des Ressources Humaines est formellement interdite. Toute violation de ces dispositions est considérée comme une faute grave pouvant entraîner des sanctions disciplinaires.

Régime frais de santé



- La commission paritaire Frais de santé s'est tenue en date du 22 novembre 2022, en présence de Diot SIACI & Malakoff Humanis pour faire le point sur le régime.
- L'assureur nous a informés :
 - Avoir fait une projection du compte Santé (actifs et prolongations de garanties) 2024 à 108,4% compte tenu d'une dérive de la consommation médicale de 5,6% en 2024 ;
 - Demander une majoration de 12,1% des cotisations.
- Les partenaires sociaux ont accepté :
 - De supprimer l'assistance et la téléconsultation, des prestations peu utilisées, afin de développer d'autres actions de prévention ;
 - Une hausse des cotisations :
 - Pour les actifs : régime 1 : +3,50% ; régime 2 : +5,50% ; régime 3 : +9% ; régime 4 +6,10% ;
 - Pour les prolongations de garanties : +11% sur chaque régime.
- Cette évolution des cotisations, qui a été votée par les membres de la commission paritaire, prendra effet au 01 février 2024.
- Une communication aux adhérents sera faite par Miel / Malakoff Humanis



Ce document est à destination exclusive des collaborateurs salariés et des représentants du Casino. Il est destiné à être lu et compris dans le cadre de la relation de travail. Il ne doit pas être communiqué à des tiers. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction est formellement interdite. Toute violation de cette interdiction entraîne des poursuites judiciaires.

J.M. Bo explique que les prolongations de garantie concernent les retraités Casino.

Il ajoute que la hausse de cotisation est plus importante pour le niveau 3 déficitaire.

T. Bour James demande de combien aurait été l'augmentation si elle avait été appliquée de manière identique à tous les niveaux. J.M. Bo répond qu'il aurait fallu appliquer une augmentation de 7 %.

5. Informations de la Direction

5.a – Effectifs

	NOVEMBRE 2023	OCTOBRE 2023
Effectif équivalé temps plein (ETP)	271.70	271.70
dont stagiaires	/	/
dont CDD et contrat d'apprentissage (CA et CP)	12	11
dont temps pleins (CDI uniquement)	237	238
dont temps partiels (CDI uniquement)	22.70	22.70

	NOVEMBRE 2023	OCTOBRE 2023
Effectif en valeur absolue	278	278
dont temps partiels	29	29
⇒ dont femmes à temps partiels	23	23
⇒ dont hommes à temps partiels	6	6
CDI	266	267
⇒ dont hommes	202	203
⇒ dont femmes	64	64
⇒ dont employés (CDI)	/	/
⇒ dont maîtrises (CDI)	19	19
⇒ dont cadres (CDI)	247	248
CDD (dont alternants : CA et CP)	12	11
Stagiaires	/	/

	NOVEMBRE 2023	OCTOBRE 2023
Entrées	1 CDD	1 CDI/Mutation 1 CDD
Départs	1 mutation	1 CDI

Intérim	NOVEMBRE 2023	OCTOBRE 2023
Nombre de Contrats	/	/
dont hommes	/	/
dont femmes	/	/
dont nombre de journées de travail effectuées	/	/
Motifs (°)	/	/
Entreprises extérieures (agent de sécurité et agent d'entretien) sur l'ensemble du siège social	30	31
dont hommes	17	18
dont femmes	13	13
dont nombre de journées de travail effectuées	399	416

RS : Remplacement d'un salarié

ATA : Accroissement temporaire d'activité

CA = Contrat d'apprentissage / CP = Contrat de professionnalisation

5.b – Sociétés extérieures

HORS FORAITS	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc.-22
NOMBRE DE SOCIETES	11	15	16	21	18	16	19	18	16	16	17	28
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	403	410	919	1 250	967	839	1 286	939	1 549	1 265	1 551	2 374

HORS FORAITS	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc.-23
NOMBRE DE SOCIETES	8	7	13	10	10	14	10	10	11	14	15	
NOMBRE DE JOURS FACTURES PAR LES SOCIETES EXTERIEURES	306	244	1 118	798	702	1 513	1 097	383	636	949	966	

5.c – Compte-rendu social du mois de novembre

■ ETAT SANITAIRE

18	malades (hors AT)	contre	14	En Octobre 2023
	Dont 5 absents de plus de 30 jours	contre	3	En Octobre 2023
	Représentant 241 jours de maladie	contre	247	En Octobre 2023

1	arrêt pour congé maternité	contre	1	En Octobre 2023
1	arrêt pour congé paternité	contre	1	En Octobre 2023
3	collaborateurs en invalidité 2e catégorie	contre	3	En Octobre 2023

▪ ACCIDENT DU TRAVAIL / TRAJET

1 accident de travail
1 accident de trajet

▪ MEDECINE DU TRAVAIL

7 visites médicales

- 1 visite « occasionnelle à la demande du médecin »
- 1 visite « occasionnelle à la demande du salarié »
- 0 visite « de pré-reprise »
- 0 visite « de reprise »
- 5 visites « VIP Médicale (périodique / embauche) »

6. Situation financière du CSEE



Situation financière du CSEE

▪ COMPTE FONCTIONNEMENT :

• Solde : 52.633,82 €

▪ Aucun mouvement

▪ COMPTE ACTIVITÉ :

• Solde : 94,67 €

▪ Aucun mouvement

6.a – Votes pour Achats Livres (petit routard du CSEE)

L. Delaire demande qui présente le point.

Q. Dufaut indique que les membres du CSEE souhaiteraient acheter des livres pour permettre, notamment aux nouveaux élus, de comprendre et apprendre comment faire leur rôle. L. Tarquinio ajoute que cela permettra d'avoir toutes les informations sur la fonction.

Concernant le choix du livre, J.M. Bo indique que lors d'un colloque il a vu des livres à moins de 10 euros. N. Clavier demande s'il est envisagé de prendre 1 livre par titulaire. J.M. Bo répond que les élus ne savent pas où stocker les livres. C. Foulié indique qu'il est possible d'utiliser le local du CSEE.

L. Tarquinio propose de prendre plusieurs formats, un livre très détaillé et un livre plus simple.

L. Delaire intervient pour indiquer qu'il est possible de prendre des abonnements pour les élus, notamment sur le site Dalloz. L. Tarquinio indique qu'il préfère pour sa part les documents papier. C. Loumeau propose de prendre les 2 options. L. Delaire confirme que ce type d'achat est parfaitement la cible d'utilisation des frais de fonctionnement. J.M. Bo propose d'acheter un livre dans un premier temps et de voir pour les abonnements par la suite. C. Foulié espère qu'il sera possible d'avoir plusieurs connexions. Q. Dufaut et J.M. Bo propose de faire un vote de principe pour cette dépense et de voir après sous quel format.

N. Bertin propose de prendre plusieurs exemplaires du petit routard, et J.M.Bo propose de prendre un livre plus complet qui serait conservé dans le local du CSEE.

Q. Dufaut met au vote l'achat d'un support de connaissance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6.b – Votes pour Achat Informatique

Q. Dufaut indique qu'il s'agit d'acheter du matériel informatique pour les élus du CSEE. Il explique que lors de formation, il avait été remonté qu'il n'était pas de bon ton d'utiliser un PC professionnel pour exercer son mandat. N. Clavier ajoute que certains collaborateurs peuvent venir voir les élus, et qu'il est compliqué de faire des recherches sur leur PC professionnel.

C. Foulié demande combien de PC il faudrait acheter. J.M. Bo propose un poste par élu.

L. Delaire intervient pour indiquer qu'il comprend que les élus ne souhaitent pas perdre le cas échéant l'argent des frais de fonctionnement, il rappelle cependant qu'il est possible de reporter dans la limite de 10 % une partie du montant de l'excédent annuel du budget de fonctionnement vers le budget des œuvres sociales du CSEE.

L. Tarquinio propose de prendre un PC par titulaire, S. Laffont répond que l'achat de 10 PC lui paraît très important. L. Tarquinio répond que les collaborateurs vont venir voir les élus quand la situation va se durcir.

J.M. Bo souhaite que le CSEE conserve un budget correct s'il fallait faire appel aux services d'un avocat ou une expertise.

L. Delaire souhaite revenir sur le sujet de l'achat de matériel informatique. Il demande quel est le montant à débloquer pour cet achat. Il rappelle également aux élus qu'ils doivent rester vigilants sur l'image qu'ils vont donner aux collaborateurs de la DSI.

Après quelques échanges animés sur le montant à engager, L. Delaire décrète une interruption de séance à 10h55. La séance reprend à 11h10.

Après plusieurs échanges, les élus valident par 2 voix Contre, 2 Absentions et 6 voix Pour l'achat de 3 postes pour une valeur maximale de 2.000 euros.

J.M. Bo alerte la DRH sur le fait qu'un manager à conseiller à ses collaborateurs de calculer leur prime de départ, il indique qu'il faut recadrer les chefs de service. L. Delaire confirme qu'il ne faut pas que les managers agissent ainsi, il ajoute que cependant ils sont également en difficulté face à cette situation. N. Clavier demande si les managers posent des questions à la RH quand ils sont interrogés de leur côté, L. Delaire répond par l'affirmative. N. Clavier demande si l'accord de 1996 est consultable sur l'intranet. L. Delaire répond qu'il va regarder.

9. LAC

Les PV du LAC sont désormais publiés et disponibles sous HelloCSE.

10. Questions des élus relatives aux thèmes visés par l'article L.2312-5 du Code du Travail

1) Notre avenir :

- Est-ce possible que certaines sociétés du groupe CASINO soient liquidées et pas d'autres ?
- Que deviendraient la mutuelle et la carte de paiement SALARIES Floa Bank ?
- Quel est le nombre de salariés et le nombre de prestataires sur les services informatiques des sièges de Cdiscount Monoprix et FRANPRIX ?
- Pourrait-il y avoir des mutations ? dans quel sens ?
- Quelle est la part du budget DSI rattaché au périmètre hm/sm intégré, franchisé.
- Quels sont les services DSI qui sont appelés à disparaître ?
- En avançant dans l'inconnu, rajout de stress et une perte de motivation. Les collaborateurs veulent une vision à plus long terme.
- Quelle sera la réorganisation de la DSI pour 2024 ?
- Avez-vous un bilan sur l'utilisation de la cellule psychologique ?

L. Delaire rappelle les éléments de contexte.

25 octobre, jugement du tribunal de commerce de Paris pour un PSA de 2 mois pour 7 sociétés de DCF.

11 décembre, prolongation de la procédure de PSA pour 2 mois, avec fin au 25/02/2024

Q. Dufaut demande si cette procédure est repoussable. L. Delaire répond par la négative. En février, le tribunal donnera une position définitive. Si notre PSA est jugé viable, le Groupe poursuit son activité. Si ce n'est pas le cas, le groupe sera en redressement judiciaire.

Si le PSA est viable, il faudra cependant envisager la mise en place d'un plan social pour DCF. Une première réunion avec le CSEC a été organisée le 12 décembre, notamment avec M. Palazzi et un administrateur judiciaire. La prochaine réunion du CSEC est prévue le 9 janvier 2024.

Par ailleurs, les créanciers ont jusqu'au 11 janvier 2024 pour décider s'ils souhaitent ou pas revoir la dette.

Le tribunal prendra en compte l'avis des créanciers, mais également celui du CSEC. Le projet du PSA est disponible sur l'intranet.

N. Bertin ajoute que si un certain % des créanciers accepte de revoir la dette, les opposés seront contraints de respecter cette décision. L. Delaire répond par l'affirmative.

Il ajoute qu'il y a 4 parties prenantes qui doivent œuvrer pour le maintien du groupe et pour que sa restructuration se mette en place : le consortium, les assurances, l'état et les salariés.

La vente des HM / SM était nécessaire car le plan initial n'était plus viable. Il y a une négociation exclusive avec Auchan et Intermarché sauf en ce qui concerne Codim. La proximité serait maintenue.

A date, il n'y a pas de vision sur le calendrier qui sera mis en place. Il faudra laisser le temps aux repreneurs de s'organiser. Il n'est donc pas possible de dire à quel moment le travail qu'on fournit pour les HM / SM s'arrêtera.

Pour la DSI, il resterait donc Franprix, Monoprix et la proximité.

N. Bertin observe qu'on parle de la vente des HM / SM, mais que deviennent les franchisés ? auront-ils des propositions de la part de Auchan et Intermarché, et pourront-ils les refuser ? L. Delaire répond qu'ils n'auront aucune contrainte, on ne pourra pas les retenir le cas échéant. T. Bour James demande combien il y a de SM Franchisés. C. Foulié répond qu'il y a 73 franchisés.

C. Loumeau demande comment on peut vendre un franchisé, est-ce qu'on vend la transaction.

L. Delaire indique qu'il ne sait pas répondre, il suppose que ce sera une négociation avec l'arrêt du contrat.

S. Laffont demande ce qu'il va advenir de ExtenC. L. Delaire répond qu'il ne sait pas.

D. Chardon demande ce que devient Codim. L. Delaire répond que Codim ne fait pas partie de l'accord avec Auchan et Intermarché.

Concernant les reprises de magasins, il y aura une consultation des CSEE des établissements et du CSEC, puis l'autorité des marchés de la concurrence vérifiera si les repreneurs ne sont pas en position de monopole. Si c'était le cas, les repreneurs devraient revendre quelques magasins. S. Laffont demande si les magasins conserveraient leurs avantages dans ce cas. L. Delaire répond qu'il ne sait pas répondre à cette question.

N. Clavier demande s'il y a des magasins fermés car non rentables, L. Delaire répond par la négative.

L. Tarquinio demande si la DSI a une cartographie à jour, L. Delaire répond qu'il est en train de faire le nécessaire.

L. Delaire précise que L. Ballet Thouble travaille sur 2 hypothèses : soit la DSI travaille uniquement pour la proximité, soit des synergies sont possibles avec Franprix et Monoprix.

C. Loumeau indique que Monoprix a une DSI avec beaucoup de prestataires.

L. Delaire rappelle que le consortium est très attentif au maintien de l'emploi à Saint-Etienne. C. Loumeau demande si cet engagement concerne DCF ou tout le groupe. L. Delaire répond que cela concerne tout le groupe.

T. Bour James demande si le bail de Monoprix a été prolongé, L. Delaire ne connaît pas la réponse.

L. Tarquinio estime qu'on a une DSI efficace et reconnue, alors que Monoprix a une équipe vieillissante.

Le consortium s'est engagé, le cas échéant, à mettre en place des mesures d'accompagnement pour les collaborateurs. Début janvier, il y aura une réunion avec les DSG et DSGA pour définir les modalités.

C. Loumeau demande si ce PSE peut être négocié au niveau DSI, L. Delaire répond par la négative, ce sera niveau DCF. Il y aura donc égalité de traitement pour tous les collaborateurs.

N. Clavier indique qu'à date on ne sait pas dire combien de collaborateurs de la DSI pourraient être impactés. L. Delaire indique que les organisations syndicales souhaitent informer les collaborateurs le plus rapidement possible des modalités. Mais début janvier, on n'acte pas un PSE.

N. Clavier demande si on peut parler des conditions sans connaître le nombre de personnes concernées, L. Delaire répond par l'affirmative.

T. Bour James demande si les élus de la DSI seront informés du futur de la DSI. L. Delaire répond par l'affirmative, il ajoute que les prochaines semaines seront dures, il faut que tout le monde soit engagé.

L. Tarquinio insiste sur le fait qu'il faudra des redescendentes d'information. L. Delaire est d'accord sur ce point. Dès début janvier, il va falloir se mobiliser.

- Que se passe-t-il pour les salariés de la DSI si la liquidation judiciaire est prononcée ?
C'est la loi qui régira les modalités. Tous les collaborateurs DCF seront concernés.

- Quelles en seraient les conséquences :

- Type de licenciement ? (économique ?,)

Licenciement économique

- Date de licenciement ? Prononcée par qui ?

Date inconnue pour l'instant. Prononcée par l'entreprise

- Comment les salariés seront payés ? Quelle serait la règle de calcul de l'indemnité de licenciement ?

Application de la convention collective

- Que deviennent les CET, les RTT, les congés payés, le PEG ?

Les CET sont garantis par un fonds spécifique. Les CP et RTT seraient payés. Le PEG n'est pas concerné puisque détenu par Natixis. J.M. Bo précise qu'en cas de liquidation judiciaire, les CET sont garantis à hauteur de 87.000 euros (prime de licenciement + CET).

D. Chardon demande ce qu'il pourrait advenir des récupérations. L. Delaire répond qu'il va demander aux managers de mettre en place un planning pour prendre ces jours. Ils ne peuvent être transférés sur le PEG ou le PERCOL. Une situation va être adressée aux managers afin qu'ils puissent s'organiser avec les équipes. N. Bertin craint que cet envoi ne soit anxiogène pour les collaborateurs. L. Delaire répond que cet envoi ne sera qu'une alerte pour les jours de récupération. C. Foulié pense que les personnes concernées ne peuvent peut-être pas prendre leurs jours. I. Sénéchal répond que ce n'est pas le cas.

C. Loumeau demande si la Direction étudie l'option d'une liquidation judiciaire. L. Delaire répond par la négative, toutes les énergies sont orientées pour la réalisation du plan de sauvegarde. Cependant, il souhaite avoir tous les éléments quelles que soient les options.

N. Bertin demande s'il pourrait y avoir une nouvelle offre en cas de retrait du consortium. L. Delaire répond par la négative.

Q. Dufaut demande si une baisse d'activité de 30 % à la DSI entraînerait une diminution de 30 % des effectifs, c'est ce que disent certains managers. L. Delaire répond qu'il n'est pas possible d'appliquer une telle règle de calcul sur notre effectif. La question est de savoir si la DSI sera viable avec la vente des HM / SM.

- Est-ce possible que certaines sociétés du groupe CASINO soient liquidées et pas d'autres ?

Pas dans le cadre d'une liquidation judiciaire

- Que deviendraient la mutuelle et la carte de paiement SALARIES Floa Bank ?

Pour la mutuelle, ce sont les règles légales de portabilité qui s'appliqueraient.

Floa Bank est une entité indépendante. On ne sait pas ce qui sera décidé.

- Quel est le nombre de salariés et le nombre de prestataires sur les services informatiques des sièges de Cdiscount Monoprix et FRANPRIX ?

Nous n'avons pas la réponse à cette question.

- Pourrait-il y avoir des mutations ? dans quel sens ?

On ne connaît pas les différents scénarios. On va travailler avec Franprix et Monoprix pour voir si on peut mettre en place des synergies.

J.M. Bo précise que cela fait des années qu'on parle de synergie.

N. Bertin demande si l'informatique de Monoprix est identique à la nôtre, mais avec 80 % de prestataires. IL demande à L. Delaire s'il confirme ce chiffre. L. Delaire répond qu'il n'a pas cette information mais indique que la question va se poser si des métiers sont tenus par des internes ou des externes. N. Clavier suppose que Franprix et Monoprix présentent leurs effectifs pendant les CSEE, elle demande s'il serait possible de récupérer les données. L. Delaire répond par la négative, nous ne communiquons pas ces éléments non plus.

C. Loumeau demande s'il est possible de contraindre Franprix et Monoprix à faire opérer des internes Casino en remplacement de leurs prestataires. L. Delaire répond qu'il ne pense pas que ce soit possible, il souhaite également rappeler que les équipes Franprix et Monoprix sont également

inquiètes pour leur avenir. Le siège stéphanois a reçu un engagement de la part du consortium, jamais pour les sites de Vitry et Clichy.

N. Bertin signale que M. Daubinet Salen a confirmé qu'il ne serait pas possible de conserver tous les sièges. C. Loumeau insiste pour que les élus soient informés régulièrement.

S. Laffont demande si dans le cadre de notre contrat de travail, il est possible de refuser une mutation. L. Delaire répond que la DSI fait partie de DCF. Il n'est pas possible d'obliger quelqu'un à accepter une mutation chez Franprix ou Monoprix.

- **Quelle est la part du budget DSI rattaché au périmètre hm/sm intégré, franchisé.**
L. Ballet Thouble a demandé cette information, l'étude est en cours.
N. Bertin ne comprend pas que nous n'ayons pas cette information puisque nos coûts sont refacturés aux BU.
- **Quels sont les services DSI qui sont appelés à disparaître ?**
Il n'est pas possible de répondre en l'état à cette question, même s'il y a des équipes plus inquiètes que d'autres car elles travaillent uniquement pour les HM / SM.
- **En avançant dans l'inconnu, rajout de stress et une perte de motivation. Les collaborateurs veulent une vision à plus long terme.**
 - **Quelle sera la réorganisation de la DSI pour 2024 ?**
Il n'est pas possible de répondre à cette question.
 - **Avez-vous un bilan sur l'utilisation de la cellule psychologique ?**
Bilan depuis le 06 décembre :
9 permanences : 5 sur Saint-Etienne et 4 sur Vitry
30 salariés à Saint-Etienne et 8 à Vitry
 - Demandes formulées pendant les permanences :
Besoin d'information
Expression de colère, trahison, désarroi
Managers démunis
 - De nouvelles dates seront programmées.

2) **Fiche de paie :**

Sous digiposte, certaines personnes ont reçu deux fiches de paie le 06/11 et le 23/11 sans aucune explication.

- **Pouvez-vous nous fournir l'explication ?**

Il y a eu une anomalie technique côté SAP. Les documents adressés étaient strictement identiques. J.M. Bo regrette qu'il n'y ait pas eu de communication, les collaborateurs ont été stressés. L. Delaire confirme que ce point a été remonté au CSP Paie.

3) **Casque micro/audio :**

Nous sommes toujours en attente depuis plusieurs mois du sondage et de la distribution des casques.

- **Pouvez-vous nous dire où en est ce sujet ?**

L. Delaire indique qu'il s'est posé la question de savoir s'il était opportun de faire un tel sondage. C. Loumeau demande s'il y a un stock. L. Delaire répond par l'affirmative, mais le stock est assez petit. I. Sénéchal ajoute que le stock ne permettra pas de couvrir toutes les demandes.

L. Delaire indique qu'on répondra aux diverses demandes dans la mesure du possible.

Pour clore la réunion, L. Delaire indique qu'il organisera certainement un CSEE extraordinaire avant le 25 janvier 2024. T. Bour James indique que le CSEE peut en faire la demande.

N. Bertin observe que L. Delaire avait déjà indiqué qu'il organiserait une réunion en décembre, mais ça n'a pas été le cas. L. Delaire confirme ce point, mais indique qu'il n'avait pas d'information suffisante pour tenir une telle réunion.

C. Loumeau demande si on connaît la date de fin de bail de notre bâtiment. L. Delaire répond qu'il n'a pas cette information.

C. Loumeau demande s'il est prévu de faire de nouvelles économies en stoppant certaines prestations ou maintenance. L. Delaire répond que la restriction budgétaire est appliquée, il n'y a pas de dépense inutile.

12 . Calendrier prévisionnel des réunions 2024

CSEE – S1 2024			CSEE - S2 2024		
Date	Heure de début	Point spécifique	Date	Heure de début	Point spécifique
Jeudi 25 janvier	09h00		Jeudi 25 juillet	09h00	
Jeudi 22 février	09h00		Jeudi 22 août	09h00	
Jeudi 28 mars	09h00	avec points SSCT	Jeudi 26 septembre	09h00	avec points SSCT
Jeudi 25 avril	09h00		Jeudi 24 octobre	09h00	
Jeudi 23 mai	09h00		Jeudi 21 novembre	09h00	
Jeudi 20 juin	09h00	avec points SSCT	Jeudi 19 décembre	09h00	avec points SSCT

Le Secrétaire :
Quentin DUFAUT



